

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

États financiers
au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 6
États financiers	
Situation financière	7
Résultats et excédent accumulé lié aux activités	8 - 10
Variation des actifs financiers nets	11
Flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13 - 27
Renseignements supplémentaires	28



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 600
255, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 7L2

T 418 549-4142

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John (ci-après « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats et excédent accumulé lié aux activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Conseil tire des produits de loyers, de contribution des usagers, de revenus de garage, de revenus de contrats et de revenus autres dont il n'est pas possible de vérifier ni l'existence ni l'intégralité de façon satisfaisante. Le Conseil a également conclu des ententes de redevances avec différentes sociétés qui permettent à celles-ci de bénéficier de droits de passage ainsi que de construire et d'exploiter certaines installations situées sur le territoire du Conseil. Il ne nous a pas été possible d'obtenir les ententes et, par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'auditer le traitement comptable des produits de redevances. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux produits de loyers, de contribution des usagers, de revenus de garage, de revenus de contrats, de revenus autres et de redevances, à l'excédent lié aux activités et aux flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, ainsi qu'aux comptes clients, aux loyers à recevoir, à la provision pour créances douteuses, aux actifs financiers nets et à l'excédent accumulé lié aux activités au 31 mars 2024. L'une de ces situations a également conduit le prédécesseur à émettre une opinion avec réserve pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023.

Les états financiers incluent des avances à d'autres organismes publics d'un montant de 7 073 106 \$ (5 457 366 \$ en 2023). Le Conseil a déterminé, pour ces avances, qu'il existait des indications d'une dépréciation entraînant un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Toutefois, il n'a pas déterminé si une réduction de la valeur comptable des avances devait être constatée. À cet égard, les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 dérogent aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 n'ont pas été déterminées.

Le Conseil détient des intérêts dans des partenariats commerciaux et dans d'autres organismes publics à l'égard desquels nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer les montants comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Cette situation a également conduit le prédécesseur à émettre une opinion avec réserve pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023. De plus, le Conseil comptabilise le placement de portefeuille selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation alors qu'il devrait être comptabilisé au coût, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Enfin, le Conseil détient des participations pour lesquels aucune information financière n'est disponible. Par conséquent, notre vérification du placement de portefeuille, des intérêts dans d'autres organismes publics, de la participation dans une entreprise publique et des intérêts dans des partenariats commerciaux s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux états financiers au 31 mars 2024.

Le Conseil n'a pas procédé à la prise d'inventaire physique des stocks en date de fin d'exercice et nous n'avons pu mettre en œuvre les procédures que nous considérons comme nécessaires à l'égard des stocks existants à cette date. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements aux états financiers pourraient être nécessaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2024. Cette situation a également conduit le prédécesseur à émettre une opinion avec réserve pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Le Conseil tire une partie de ses revenus des apports provenant de Services Autochtones Canada et de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et de Labrador. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants pour étayer les montants inscrits en Passif au titre des paiements de transfert. Nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements pourraient être nécessaires aux revenus reportés - exercice courant et à l'excédent lié aux activités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 et aux passifs financiers et à l'excédent accumulé lié aux activités au 31 mars 2024.

Le Conseil n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 n'ont pu être quantifiées. Cette situation a également conduit le prédécesseur à émettre une opinion avec réserve pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers de Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, à l'exception des ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives décrits dans la note 2, ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, en date du 17 septembre 2024, une opinion avec réserve en raison des éléments décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024, nous avons également audité les ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives présentées. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Conseil;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Conseil à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton SEINCS¹

Chicoutimi
Le 2 octobre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A128909

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Situation financière

au 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	4 128 948	5 484 861
Encaisse assujettie à des restrictions (note 5)	10 766 403	11 186 632
Débiteurs (note 6)	31 262 713	20 210 045
Avances à d'autres organismes publics, sans intérêt	7 073 106	5 657 366
Placements de portefeuille (note 7)	231 377	169 680
Intérêts dans des partenariats commerciaux (note 10)	17 650 185	13 148 146
Participation dans une entreprise publique (note 9)		244 161
	71 112 732	56 100 891
PASSIFS		
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 13)	10 538 818	8 045 496
Intérêts négatifs dans d'autres organismes publics (note 8)	2 389 013	2 042 900
Participation négative dans une entreprise publique (note 9)	94 298	
Passif au titre des paiements de transfert (note 16)	20 005 815	16 419 180
Dette à long terme (note 14)	7 214 853	3 857 613
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 15)	1 727 292	329 368
	41 970 089	30 694 557
ACTIFS FINANCIERS NETS	29 142 643	25 406 334
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	53 295 077	47 206 345
Stocks	32 304	47 181
	53 327 381	47 253 526
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	82 470 024	72 659 860

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

 

Chef

Conseiller

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John
Résultats et excédent accumulé lié aux activités
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Paiements de transfert		
Fédéral		
Services aux Autochtones Canada		
Fixes	27 697 223	29 549 073
Global	1 953 267	1 570 825
Souples	4 079 687	3 047 066
Préétablis	2 350 000	2 011 271
Autres	145 685	-
Société canadienne d'hypothèques et de logement	572 461	443 567
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador		
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	1 314 370	636 419
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec	596 351	473 423
Provincial		
Secrétariat à la condition féminine	224 844	48 750
Secrétariat aux affaires Autochtones	391 134	63 134
Redevances	5 505 117	4 796 276
Contributions		
Institut Tshakapesh	382 902	427 386
Société d'épargne des Autochtones du Canada	307 750	-
Autres		
Contributions des usagers	205 840	239 887
Loyers	510 968	289 266
Administration et gestion	2 498 819	2 649 937
Revenus du garage	3 055 970	4 552 055
Revenus de contrats	2 636 109	1 758 378
Indemnité d'assurance	119 668	16 862
Perte sur cession de placement	(44 700)	
Autres	930 408	1 909 298
Revenus reportés - exercice courant	(20 005 815)	(16 419 180)
Revenus reportés - exercice précédent	16 419 180	11 828 977
	51 847 238	49 892 670

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John
Résultats et excédent accumulé lié aux activités
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	15 427 467	14 671 444
Honoraires professionnels	4 760 416	4 886 048
Carburant	2 390 997	2 762 485
Frais de gestion	2 498 820	2 649 937
Déplacements	2 523 616	2 224 716
Matériel et fournitures diverses	1 186 439	2 176 548
Transport médical	3 497 795	2 151 785
Achat d'équipement	1 333 278	1 744 937
Besoins de base	2 099 950	1 629 762
Entretien et réparations	658 371	1 114 076
Service à la communauté	271 655	927 317
Loyer / Logement	888 198	851 047
Location d'équipements	166 015	721 625
Électricité - Chauffage (recouvrées)	124 407	(1 045 147)
Assurances	856 854	633 612
Télécommunications	645 171	546 857
Transport	320 568	535 259
Allocations aux étudiants	668 925	466 900
Prestations supplémentaires	381 587	464 782
Matériels et fournitures de bureaux	622 820	206 712
Nourriture	277 979	195 797
Frais d'activités culturelles	155 447	112 523
Frais de scolarité	91 799	76 242
Autres services à la communauté	9 417	45 705
Frais de déménagement	6 123	22 591
Formation	66 139	21 857
Immatriculations et permis	4 837	12 164
Mauvaises créances (recouvrées)	289 268	(814 876)
Frais bancaires	102 498	38 824
Intérêts sur la dette à long terme	463 963	40 427
Amortissement des immobilisations corporelles	3 272 115	2 600 031
Fonds d'habitation	-	117 341
	46 062 934	42 789 328
Excédent lié aux activités de l'exercice avant quote-part dans les résultats	5 784 304	7 103 342

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John
Résultats et excédent accumulé lié aux activités
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Quote-part dans les résultats		
Des partenariats commerciaux	4 604 038	4 572 155
Des entreprises publiques	(338 460)	73 463
Dans un placement de portefeuille	106 396	124 980
Des autres organismes publics	(346 114)	(354 272)
	<u>4 025 860</u>	<u>4 416 326</u>
Excédent lié aux activités de l'exercice	<u>9 810 164</u>	<u>11 519 668</u>
Excédent accumulé lié aux activités au début - Solde déjà établi	<u>75 462 922</u>	<u>60 425 931</u>
Modifications comptables (note 2)	<u>(2 803 062)</u>	<u>714 261</u>
Solde redressé	<u>72 659 860</u>	<u>61 140 192</u>
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	<u>82 470 024</u>	<u>72 659 860</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Excédent lié aux activités de l'exercice	9 810 164	11 519 668
Variation des immobilisations corporelles et actifs incorporels		
Acquisitions	(9 360 846)	(9 012 753)
Amortissement	3 272 115	2 600 031
Total des immobilisations corporelles et actifs incorporels	(6 088 731)	(6 412 722)
Variation des stocks	14 876	23 408
Variation du dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles		336 725
Variation des actifs financiers nets	3 736 309	5 467 079
Actifs financiers nets au début de l'exercice		
Solde déjà établi	28 864 756	19 224 994
Modifications comptables (note 2)	(3 458 422)	714 261
Solde redressé	25 406 334	19 939 255
Actifs financiers nets à la fin	29 142 643	25 406 334

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent lié aux activités de l'exercice	9 810 164	11 519 668
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 272 115	2 600 031
Perte sur cession de placements	44 700	
Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux	(4 604 039)	(4 572 156)
Quote-part dans les résultats d'un placement de portefeuille	(106 397)	(124 980)
Quote-part dans les résultats des autres organismes publics	346 113	354 271
Quote-part dans les résultats d'une entreprise publique	338 459	(73 463)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	(4 551 234)	3 905 878
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 549 881	13 609 249
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 609 171)	(9 012 753)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	3 600 000	
Remboursements d'emprunts à long terme	(649 360)	(977 056)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(353 752)	(229 998)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 596 888	(1 207 054)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse avant autres activités	(462 402)	3 389 442
AUTRES ACTIVITÉS		
Variation nette des avances à des entreprises publiques	(1 415 740)	(406 905)
Cession d'une participation dans un partenariat commercial	102 000	
Acquisition d'une participation dans une entreprise publique		(180 000)
Variation nette de l'encaisse assujettie à des restrictions	420 229	
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(893 511)	(586 905)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(1 355 913)	2 802 537
Encaisse au début	5 484 861	2 682 324
Encaisse à la fin	4 128 948	5 484 861

Au cours de l'exercice, le Conseil a acquis du matériel roulant pour 1 751 676 \$ en vertu d'un contrat de location-acquisition ce qui n'a eu aucun impact sur la trésorerie.

De plus, le Conseil a comptabilisé des emprunts à long terme pour 406 600 \$ en contrepartie de comptes à recevoir ce qui n'a eu aucun impact sur la trésorerie.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil de la Nation Innu de Matimekush - Lac John (ci-après « le Conseil ») existe en vertu de la Loi sur les Indiens sans être constitué en société par actions. Ses activités sont gérées par un conseil qui, considéré comme un gouvernement, est composé d'un Chef et de quatre conseillers/conseillères dans le but d'administrer les avoirs de la Nation dans le meilleur intérêt de la communauté. Il est un organisme sans but lucratif exonéré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, le Conseil a corrigé rétrospectivement le montant du passif au titre des paiements de transfert conformément aux résultats de l'analyse de Services aux Autochtones Canada. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, une augmentation des revenus reportés - exercice courant de 3 517 323 \$ et une diminution de l'excédent lié aux activités de l'exercice. De plus, cette modification a entraîné, au 31 mars 2023, une diminution de l'excédent accumulé lié aux activités à la fin, une augmentation du passif au titre des paiements de transfert et une diminution des actifs financiers nets à la fin du même montant.

Également, le conseil a corrigé rétrospectivement le montant au titre de paiements de transfert relativement à un programme de la Société d'Épargne des Autochtones du Canada qui avait antérieurement été constaté en produits. Cette modification a entraîné, au 31 mars 2023, une diminution de l'excédent accumulé lié aux activités au début et à la fin de 2 433 170 \$ ainsi qu'une augmentation du passif au titre de paiements de transfert et une diminution des actifs financiers nets au début et à la fin du même montant.

Enfin, au cours de l'exercice, le Conseil a modifié rétrospectivement la méthode de comptabilisation des réserves de remplacement et de fonctionnement. Antérieurement, le Conseil comptabilisait les réserves au passif alors qu'il aurait dû les comptabiliser dans l'excédent accumulé lié aux activités. Cette modification a entraîné, au 31 mars 2023 une diminution des produits reportés de 3 147 431 \$, une augmentation de l'excédent accumulé lié aux activités au début de 3 147 431 \$ et une augmentation des actifs financiers nets au début et à la fin du même montant.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'organisme a choisi de ne pas appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que le Conseil possède des événements en cours et sur les mesures que Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Intérêts dans des partenariats commerciaux, des entreprises publiques, d'autres organismes publics et des placements de portefeuille

Le Conseil détient des intérêts dans des partenariats commerciaux, des entreprises publiques, d'autres organismes publics et des placements de portefeuille.

Ces placements sont comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Conseil comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de Conseil sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Conseil détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Dans le cas des intérêts dans d'autres organismes publics, de la participation dans une entreprise publique et des intérêts dans des partenariats commerciaux, à chaque fin d'exercice, le Conseil détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Conseil détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de l'organisme sont employés normalement pour servir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque Conseil reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Bâtiments	4 %
Aires asphaltées et infrastructures	6 %
Matériel et outillage	20 %
Matériel roulant	30 %
Matériel informatique	20 % et 30 %

Les immobilisations en cours de construction acquises au cours de l'exercice n'ont pas été amorties.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Constatation de produits

Revenus de redevances

Les redevances sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de redevance ou selon la quantité de matière extraite, selon le cas, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contribution des usagers et loyers

Les contributions des usagers et loyers proviennent de produits de location d'immeubles résidentiel et commercial auprès des membres de la communauté. Le Conseil constate ses produits de location, selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert, à l'exception de ceux afférents aux acquisitions d'immobilisations corporelles, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont autorisés et que le Conseil a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est constaté à titre de passif au poste Passif au titre des paiements de transfert.

Les paiements de transferts afférents aux acquisitions d'immobilisations corporelles sont constatés aux passifs sous la rubrique Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports reportés sont amortis à titre de produit selon la même méthode et la même durée que les immobilisations corporelles correspondantes.

Autres revenus

Les autres revenus sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes de retraite interentreprises à prestations définies, car le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. Conséquemment, la charge de retraite afférante à ces régimes est comptabilisée à l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel les services sont fournis par les employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Conseil est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. L'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie parce qu'ils ne sont pas utilisés dans les opérations courantes du Conseil.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments d'actifs et de passifs se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs	(10 646 068)	1 005 778
Stocks	14 877	23 408
Variation du dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles		336 725
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 493 322	(2 374 416)
Passif au titre des paiements de transferts	3 586 635	4 914 383
	(4 551 234)	3 905 878

5 - ENCAISSES ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS

	2024	2023
	\$	\$
Fonds de bande - revenus (a)	45 281	45 281
Réserves de remplacement et de fonctionnement (b)	1 618 214	2 226 163
Encaisse et CPG en fiducie - Entente Compagnie minière IOC	9 102 908	8 915 188
	10 766 403	11 186 632

- a) Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du vérificateur général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.
- b) Afin de se conformer aux exigences du programme de logement social de la SCHL, les fonds de réserve de remplacement et de fonctionnement accumulés doivent être versés dans un compte bancaire distinct. En date du 31 mars 2024, une somme de 798 925 \$ (512 826 \$ en 2023) est manquante pour satisfaire à cette exigence.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

6 - DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Paiement de transfert à recevoir		
Fédéral		
Services aux Autochtones Canada	19 248 595	12 809 847
Société Canadienne d'hypothèque et de logement	406 600	
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador		
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	913 534	19 196
Provincial		
Secrétariat à la condition féminine	224 844	
Contributions à recevoir		
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2 740 920	2 433 170
Comptes clients	5 742 369	3 998 314
Loyers à recevoir	4 491 865	4 372 148
Taxes à la consommation	2 093 096	1 122 814
	<u>35 861 823</u>	<u>24 755 489</u>
Provision pour créances douteuses	(4 599 110)	(4 545 444)
	<u>31 262 713</u>	<u>20 210 045</u>

7 - PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2024	2023
	\$	\$
Distribution Pétrolière Naskinnu S.E.C.		
Détenzione de 400 000 parts en 2023		44 700
Sichuan L.P.		
30 % des parts	231 377	124 980
	<u>231 377</u>	<u>169 680</u>

8 - INTÉRÊTS NÉGATIFS DANS D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

	2024	2023
	\$	\$
Dépanneur Innu inc.		
100 actions de catégorie « A » représentant une participation de 100%	2 386 087	1 838 801
Hôtel Innu S.E.C.		
100 % des parts	2 926	204 099
	<u>2 389 013</u>	<u>2 042 900</u>

9 - PARTICIPATION (NÉGATIVE) DANS UNE ENTREPRISE PUBLIQUE

	2024	2023
	\$	\$
Eshkan construction, société en commandite		
60 % des parts	(94 298)	244 161

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

10 - INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX

	2024 \$	2023 \$
Société en commandite Apuiat 12,50 % des parts	7 635 529	6 523 924
Transport Ferroviaire Tshiuetin inc. 33,33 % des actions avec droit de vote et participantes de la société	370 904	375 775
Tshiuetin S.E.C. 33,33 % des parts	4 286 510	2 136 244
Pétroles Naskinnuk S.E.C. 33,33 % des parts	5 104 218	3 813 574
Béton Naskinnu, S.E.C. 25,5 % des parts	253 024	298 629
	17 650 185	13 148 146

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	2024	2023
				Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Terrains	10 001		10 001		10 001
Aires asphaltées et infrastructures	10 590 732	6 687 453	3 903 279		4 152 425
Bâtiments	70 558 862	24 953 093	45 605 769		40 525 002
Matériel et outillage	2 602 243	1 899 305	702 938		552 240
Matériel roulant	7 314 078	5 467 284	1 846 794		1 962 834
Matériel informatique	191 841	189 153		2 688	3 843
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition					
Matériel roulant	1 748 012	524 404	1 223 608		
	93 015 769	39 720 692	53 295 077		47 206 345

12 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire autorisé, d'un montant de 500 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2 % (9,2 %; 8,7 % en 2023) et est renouvelable annuellement.

L'emprunt bancaire est garanti par une hypothèque mobilière de 5 000 000 \$ sur l'universalité des créances présentes et futures et un cautionnement, une subordination de créances et une hypothèque immobilière sur les dépôts à terme et certificats de garantie de Fiducie Ussiniun Matimekush-Lac John. Le Conseil n'a versé aucune contrepartie en échange du cautionnement.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

13 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	9 815 134	7 024 403
Salaires à payer	453 153	709 721
Souscription à payer	12 000	12 000
Retenues à payer	258 531	299 372
	<u>10 538 818</u>	<u>8 045 496</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 74 540 \$ au 31 mars 2024 (184 100 \$ au 31 mars 2023).

14 - DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur une maison résidentielle et par Services aux Autochtones Canada, 0,73 %, remboursable par versements mensuels de 297 \$, capital et intérêts échéant en juin 2025	4 438	7 960
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur dix-neuf maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 0,73 %, remboursable par versements mensuels de 4 349 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2025	64 913	116 421
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur dix maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 1,13 %, remboursable par versements mensuels de 2 068 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2026	53 083	77 147
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur dix maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 3,75 %, remboursable par versements mensuels de 1 653 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2027	57 709	75 041
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur six maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 1 305 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2026	65 967	80 668
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur quatre maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 1,13 %, remboursable par versements mensuels de 1 561 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2026	95 470	113 020
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur une maison résidentielle et par Services aux Autochtones Canada 1,13 %, remboursable par versements mensuels de 654 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2026	39 965	47 312

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

14 - DETTE À LONG TERME (suite)

	2024	2023
	\$	\$
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur huit maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 3,84 % (2,68 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 4 950 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2029	379 233	423 222
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur deux maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 3,84 % (2,68 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 1 216 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2029	81 959	93 187
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur deux maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 1,3 %, remboursable par versements mensuels de 1 210 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2026	116 840	129 755
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur trois maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 1,3 %, remboursable par versements mensuels de 1 741 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2026	168 060	186 636
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur six maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 0,68 %, remboursable par versements mensuels de 544 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2025	69 698	75 731
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur quatre maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 0,68 %, remboursable par versements mensuels de 2 205 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2025	257 795	282 408
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur quatre maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 1,13 %, remboursable par versements mensuels de 1 564 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2026	213 313	229 573
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur quatre maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 3,12 %, remboursable par versements mensuels de 1 998 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2028	264 159	279 548
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur une maison résidentielle et par Services aux Autochtones Canada, 6,37 % (0,73 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 317 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2026	7 691	10 954

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

14 - DETTE À LONG TERME (suite)

	2024 \$	2023 \$
Effet à payer, garanti par une hypothèque sur trois maisons résidentielles et par Services aux Autochtones Canada, 6,37 % (3,49 % en 2023), remboursable par versements mensuels de 1 668 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2026	40 460	57 630
Emprunt, grevant une maison résidentielle, 25 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 3 791 \$ à partir de juillet 2024, garanti par Services aux Autochtones Canada, échéant en décembre 2028	189 525	
Emprunt, grevant une maison résidentielle, 25 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 4 342 \$ à partir de juillet 2024, garanti par Services aux Autochtones Canada, échéant en décembre 2028	217 075	
Effet à payer, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 20 582 \$, capital seulement, échéant en mars 2026	514 560	740 966
Effet à payer, 5 %, remboursable par versements mensuels de 16 667 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2026	605 321	616 645
Effet à payer, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 102 188 \$ au 31 mars 2024, 5,55 %, remboursable par versements mensuels de 6 301 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2025	107 619	176 134
Emprunts temporaires, taux CORRA plus 2 % (7,05 %), remboursable à l'échéance, échéant en mai 2024 (a) (b)	3 600 000	
Effets à payer, 3,2 % et 4,66 %, remboursés au cours de l'exercice	37 655	
	7 214 853	3 857 613

- (a) Après la date de fin d'exercice, les emprunts temporaires ont été renouvelés selon les mêmes modalités jusqu'en mai 2025.
- (b) Les emprunts temporaires sont garantis par une hypothèque mobilière de 5 000 000 \$ sur l'universalité des créances présentes et futures et un cautionnement, une subordination de créance et une hypothèque immobilière sur les dépôts à terme et certificats de garantie de Fiducie Ussiniun Matimekush-Lac John. Le Conseil n'a versé aucune contrepartie en échange du cautionnement.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 802 462 \$ en 2025, à 4 631 427 \$ en 2026, à 878 398 \$ en 2027, à 85 077 \$ en 2028 et à 666 174 \$ en 2029.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John
Notes complémentaires

au 31 mars 2024

15 - OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2024	2023
	\$	\$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à du matériel roulant loué, 4,99 %, remboursable par versements mensuels de 8 627 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2025	149 323	242 853
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à du matériel roulant loué, 7,36 %, remboursable par versements mensuels de 3 729 \$, capital et intérêts, échéant en février 2028	241 193	
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à du matériel roulant loué, 7,2 %, effectif en avril 2025 (a)	1 336 776	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, remboursés au cours de l'exercice		86 515
	1 727 292	329 368

(a) Le contrat devient effectif à partir du 4 avril 2025 jusqu'en mars 2030 selon les modalités suivantes : à partir de cette date, un déboursé supplémentaire de 518 157 \$ sera effectué et la dette totale portera intérêt au taux de 5,24 % et sera remboursable par versements mensuels de 35 056 \$, capital et intérêts.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu des contrats de location-acquisition et en tenant compte du financement subséquent s'établissent comme suit :

	\$
Exercices se terminant les 31 mars	
2025	148 275
2026	517 183
2027	465 421
2028	580 767
2029	420 674
2030 et suivants	431 149
Total des paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location-acquisition	2 563 469
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	318 020
Solde de l'obligation	2 245 449

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

16 - PASSIF AU TITRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

	<u>Solde au début</u> \$	<u>Montant encaissé au cours de l'exercice</u> \$	<u>Montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice</u> \$	<u>Solde à la fin</u> \$
Fédéral				
Services aux Autochtones Canada	13 986 010	27 886 913	(24 317 495)	17 555 428
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2 433 170			2 433 170
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador		1 314 370	(1 297 153)	17 217
	<u>16 419 180</u>	<u>29 201 283</u>	<u>(25 614 648)</u>	<u>20 005 815</u>

17 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Une partie importante des produits du Conseil provient de paiements de transfert fédéraux (Services aux Autochtones Canada) (68 %; 70 % en 2023). La nature et la portée de ces revenus a une telle importance que le Conseil en dépend sur le plan économique.

18 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Le Conseil est apparenté à tous les autres organismes publics, à l'entreprise publique ainsi qu'à l'ensemble des partenariats commerciaux tels qu'ils sont présentés aux notes 8, 9 et 10.

Le Conseil a conclu certaines opérations avec des sociétés apparentées. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

19 - CAUTIONNEMENTS

Le Conseil a cautionné, conjointement avec Investissement Québec et les autres commanditaires, une marge de crédit d'un montant autorisé de 2 000 000 \$ de la société Pétroles Naskinnuk S.E.C. pour un montant de 1 000 000 \$. Au 31 mars 2024, aucun solde n'est utilisé.

Le Conseil a cautionné une marge de crédit d'un montant autorisé de 1 500 000 \$ ainsi que l'ensemble des prêts de la société Eshkan Construction, société en commandite pour un montant de 900 000 \$. Au 31 mars 2024, le solde utilisé de la marge de crédit est de 195 000 \$ et les prêts totalisent 1 081 754 \$.

Le Conseil a également cautionné pour un montant de 166 655 \$ un emprunt de 1 000 000 \$ effectué par Pétroles Naskinnuk S.E.C. pour acquérir une entreprise.

Enfin, le Conseil a cautionné un prêt de 1 333 624 \$ de Hôtel Innu S.E.C. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2024 est de 25 703 \$.

Le Conseil est d'avis que ces cautionnements n'auront aucune incidence importante défavorable sur sa situation financière et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers à cet effet.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

20 - DROIT CONTRACTUEL

Entente relative à l'utilisation de certains locaux par la Cour itinérante dans la communauté de Matimekush - Lac John :

Entente relative à l'utilisation de certains locaux entre Le Conseil de la Nation Innu de Matimekush- Lac John et le Ministre de la Justice, échéant en 31 mars 2028. Le Ministre versera une somme initiale de 165 000 \$ en lien avec la planification et la construction du centre communautaire prévoyant les locaux visés pour les activités de la Cour. Par la suite, le Ministère versera un loyer annuel de 50 000 \$, en deux versements égaux, au plus tard le 30 avril et le 30 septembre de chaque année financière, pour l'utilisation des locaux.

21 - ÉVENTUALITÉ

Le Conseil a quelques causes en suspens. Le total des réclamations représente 216 629 \$. À la date des états financiers, le Conseil ne peut évaluer avec certitude les montants en cause et les résultats possibles des règlements. Si le Conseil devait être tenu d'assumer des frais relatifs à ces causes, les montants seront comptabilisés dans l'exercice en cours duquel les sommes seront payables.

22 - OBLIGATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Conseil offre un régime de retraite à prestations déterminées aux membres admissibles de son personnel. Ces derniers doivent verser un pourcentage variant de 4,60 % à 6,25 % de leur salaire. Le Conseil verse des contributions de 1,82 fois la contribution des employés dans le compte de cotisation des membres. Le montant des prestations de retraite dont bénéficieront les employés représentera le montant de la rente de retraite pouvant être achetée en fonction des parts détenues par les membres dans le régime de pension au moment où ils se retirent de ce régime. Le Conseil n'a pas d'autres obligations en ce qui concerne le régime de retraite en date du 31 mars 2024.

23 - INFORMATION SECTORIELLE

Le Conseil offre une gamme de services à ses membres. Aux fins de présentation de rapports à la direction, les opérations et les activités sont organisées et présentées par secteur et par projet. Les services offerts à la population regroupent l'éducation, la santé, le développement économique, le logement ainsi que d'autres services en plus de l'administration de la bande. Pour chaque segment faisant l'objet d'un rapport distinct, les revenus et dépenses sectoriels représentent à la fois les montants directement attribuables au secteur et les montants alloués de façon raisonnable. La présentation sectorielle est fondée sur les méthodes comptables exposées dans le résumé des principales méthodes comptables figurant à la note 3. Les résultats de chaque segment aux fins de S.A.C. pour l'exercice sont présentés en détails aux pages 28 à 125 dans la section non auditée des états financiers.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

24 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, de placement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Conseil utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Conseil est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Conseil a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les paiements de transfert à recevoir, les comptes clients et les avances à des apparentés étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Conseil. Le Conseil est également exposé au risque de crédit du fait qu'il se porte garant d'emprunt bancaire d'autres parties (note 19).

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et à l'encaisse assujettie à des restrictions est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de taux d'intérêt

Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Plusieurs effets à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Conseil au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Des emprunts temporaires portent intérêt à taux variable et exposent donc le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

24 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Conseil est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Conseil est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2024, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) du Conseil se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	10 538 818	473 704	6 686 620	211 792
Dette à long terme	<u>473 704</u>	<u>473 704</u>	<u>6 686 620</u>	<u>211 792</u>
	<u>11 012 522</u>	<u>473 704</u>	<u>6 686 620</u>	<u>211 792</u>

25 - RÉSULTATS BUDGÉTÉS

Le Conseil n'a pas préparé de données budgétaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.